Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_02-DE

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 27 MAI 2026

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	25

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 mai 2026 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Laurence RENIER, Maire ;
François GRESSET - Annette BUREAU – Sylvain DUVAL – Eric CARLIER – Florence LEDIEU – Didier RAFFESTIN – Mélanie GUIMARD Adjoints au Maire ;
François CHESNÉ - Françoise GELOTTE – Catherine GUERIN PELLETIER – Thierry GAUTROT - Sandrine DENGLOS – Jean-Jacques BOUILLO – Olivier JACQUINOT – Sophie BELLACHES – Lucile GROUSSEAU – Marie-Lyne LAGRANGE – Yann BOURGEOIS – Régis HAUTEMONT – Faustine POTEAU – Pierre-Marie FROMION – Benjamin CHAUSSERON – Kelly THOR – Julien BLONDEAU, Conseillers municipaux

Représentés **Xavier ADAM** **(procuration à Olivier JACQUINOT)**

Excusés **Elvire SANCHEZ**
Véronique RIBALLET
Isabelle FIGUEIRIDO

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, **Mme GELOTTE** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2026/05/02 – Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des Sites et Cités Remarquables

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code du patrimoine,
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Aubigny-sur-Nère en date du 15 octobre 2025 approuvant l'adhésion à l'association Sites et Cités Remarquables.

Considérant que l'association Sites & Cités Remarquables de France réunit les territoires labellisés « Villes et Pays d'art et d'histoire » et/ou classés Site Patrimonial Remarquable et apporte des conseils à ses adhérents en matière de médiation autour du patrimoine,

L'association Sites & Cités Remarquables de France, a pour objectifs de :

- Mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine,
- Développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et territoires,
- Contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine en participant à l'évolution du cadre législatif, des outils de protection et de la valorisation du patrimoine
- Accompagner les villes et territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimoniale,
- Mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la protection, de la réhabilitation et de la mise en valeur du patrimoine.

Considérant que le Maire est membre de droit de l'association.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 9ème commission en date du 20 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : DECIDE de ne pas procéder par scrutin secret à la désignation du représentant, mais par vote à main levée,

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260527-DC_2026_05_02-DE

ARTICLE 2 : DESIGNE François GRESSET représentant la commune d'Aubigny-sur-Nère, en qualité de référent auprès de l'association Sites et Cités Remarquables de France en complément de Madame le Maire, membre de droit de l'association.

Pour extrait conforme :

Diffusion sur le site internet de la Commune le : 28/05/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 28/05/2026

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Laurence RENIER

La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE

MAIRIE D'AUBIGNY-SUR-NERE (CHER)